

Un prof envoie des mails sexuels à son élève

Un professeur répondait de corruption de mineur en comparution immédiate, à Caen, hier. Il échangeait avec une élève de 13 ans.

« **Je me suis enfermé dans des certitudes, je me suis construit un imaginaire.** » C'est ainsi que l'homme de bientôt 50 ans, résidant à Saint-Aubin-d'Arquenay (Calvados), explique les messages à orientation sexuelle qu'il a adressés à une de ses anciennes élèves, entre le 1^{er} et le 6 octobre.

Pendant l'année scolaire 2022-2023, la toute jeune fille, alors âgée de 11 ans, appréciait beaucoup les cours de son professeur au collège de Creully. À la fin de l'année, ils ont échangé leurs coordonnées, et ont communiqué jusqu'à fin 2023. « **Elle me racontait ses histoires de copines et de chevaux** », détaille l'homme qui a mis fin à ces conversations.

Mais fin septembre, il reprend contact par mail pour savoir comment se passe sa rentrée en 4^e.

Dix-huit mois de prison avec sursis

« **Trop contente** » d'avoir de ses nouvelles, la collégienne répond avec la spontanéité de son âge. Insensiblement, son ancien professeur oriente les échanges vers des propos de plus en plus tendancieux, voire licencieux, jusqu'à lui envoyer la photo de son sexe. Choquée, la jeune fille se confie à deux amies, qui alertent le principal de l'établissement. L'inspection académique suspend le professeur pour quatre mois, tandis que la justice le poursuit.

« **Je ne voulais pas de relation sexuelle mais de l'attention, qu'elle me dise que je lui plaisais, que ça l'excitait ; j'avais complètement occulté le fait qu'elle n'a que 13 ans, j'étais en plein fantasme et j'ai surinterprété ses réponses** », s'excuse le prévenu, lui-même père de trois enfants, dont deux filles à peu près du même âge que sa victime. Son avocat M^e Boudard demande la requalification des faits en « **proposition sexuelle faite à un mineur** ».

Mais le tribunal estime que l'élément moral est caractérisé et maintient la corruption de mineur. L'homme est condamné à 18 mois de prison entièrement assortis d'un sursis probatoire de deux ans, avec exécution provisoire. Il devra entreprendre des soins, justifier d'un travail ou d'une formation et indemniser la victime à hauteur de 600 €. Il a interdiction de la contacter et de paraître à son domicile.

Il a interdiction d'exercer toute activité bénévole ou professionnelle en lien avec des mineurs, pour une durée totale de sept ans. Enfin, il est inscrit au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles (Fijais).



Un professeur envoyait des messages à caractère sexuel à une ancienne élève. Photo d'illustration. Getty Images